Langevinpe monte à la tribune. D'une voix qu'il cherche vainement à rendre ferme, il dit :

— Je n'ai pas répétoire le cri d'indignation de tous ceux qui ont vu ce qui se passe (Applaudissements à droite).

On voit avoir les bonnêtes gens, tandis qu'on remonstrellement le traître Dreyfus.

La droite applaudit à tout rompre.

M. de Langevinpe. — Pour moi, malgré vos mensonges ; je ne puis que répéter le cri qui est dans le cœur de tous les patriotes : A bas le Panama ! A bas Loubet ! A bas les dreyfusards ! »

Cette infâmie produit une colère inouïe sur la Chambre. Les républicains exaspérés se précipitent pour conspuer à son passage le député royaliste qui ne peut passer au milieu des députés furieux que sous la protection des huissiers.

LA CENSURE

M. le président donne lecture du règlement et propose la censure avec exclusion temporaire.

La droite vociffère tandis que la gauche applaudit à tout rompre.

M. le président. — Messieurs, je saurai faire mon devoir, je saurai réprimer avec sévérité qui ne sera jamais excessive la cri de : A bas Loubet ! (Tumulte, applaudissements à gauche). Je consulte la Chambre sur la censure avec exclusion temporaire.

On passe au vote. La droite seule vote contre.

M. le président. — Finnin M. de Langevinpe a se retirer.

Celui-ci, soutenu par la droite et les ralliés, refuse de sortir.

Suspension de la séance

M. Deschanel se couvre et suspend la séance.

L'agitation est considérable. Sur l'ordre du président, les tribunes de la presse et du public sont évacuées.

Il est 2 heures 40. Beaucoup de députés restent en séance pour assister à l'expulsion de leur collègue.

M. DE LARGENTAYE expulsé par la force

Après l'évacuation de la salle, M. de Langeyraye reste à son banc, à ses côtés sont MM. Cuneo d'Ornano et d'Alsing, entourés de tous leurs collègues de droite. Les questeurs viennent inviter M. de Largentaye à quitter la salle. Il s'y refuse. Il réitère même son sollicitation de plusieurs de ses collègues et notamment du comte d'Alsaye que la droite prend assez vivement à partie, tandis que la gauche l'applaudit. Le député royaliste déclare qu'il ne cédera qu'à la force.

Ordre est alors donné au colonel commandant du Palais-Bourbon, de procéder à l'expulsion de M. de Largentaye. Cet officier, accompagné de douze hommes pénètre dans la salle. La droite l'accueille par les cris de Vive l'armée! suivants la gauche répond par ceux de vive Loubet! vive la République!

M. de Largentaye n'oppose aucune résistance et quitte la salle accompagné par un ami présent que les applaudissements en répètent dans les couloirs, où l'agitation est à son comble. Des altercations éclatent de tous côtés, et l'on peut craindre un moment que l'on en en venir aux mains.

Sur le passage de M. de Largentaye, suivi de ses amis de la droite, les députés républicains qui se sont massés à l'entrée du couloir de droite, poussent un formidable cri de : Vive la République!

M. de Largentaye et ses amis répondent par un cri de : Vive l'armée! repris par les nationalistes.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 3 h. 30.

M. Laloge continue son discours. S'adressant au président du Conseil :

Quelles mesures avez-vous prises ? Nous vous demandons si vous allez avoir l'énergie de réprimer ce mouvement ?

Discours de M. Dupuy

M. Dupuy monte à la tribune. Un grand mouvement se produit ; le silence est complet.

M. Dupuy. — Ma première parole sera pour adresser un salut respectueux à l'armée et à l'armée nationale (Applaudissements prolongés, cris de : vive Loubet).

M. Ch. Bernard. — Je demande la parole.

M. Dupuy.... qui a été l'élu de l'Union des républicains et nous avons le devoir de défendre notre élu (Applaudissements prolongés).

M. Lasies. — Ce n'est pas l'élu du pays (Vives protestations).

M. Charles Dupuy. — Si on le poursuit, si, hier, Astenil, l'avant garde échauffée de l'organisation contre-révolutionnaire, a manifesté contre lui, *c'est parce qu'il représente tout ce que les républicains entendent défendre* (Vifs applaudissements à gauche).

Les incidents que M. Laloge a rappelés ont un caractère d'autant plus odieux qu'ils s'adressaient à celui qui était l'image et l'idole du pays. (Applaudissements).

Ces bonnes mœurs de l'ex-Hôtel blanc, tout prétendues maîtres de l'élégance et du bon goût, ont donné là une manière de ce que la France pourrait attendre de leur échecté et de leur parcesse. (Applaudissements prolongés).

M. le prince d'Arenberg. — Je demande la parole.

M. Charles Dupuy. — Le gouvernement savait que des manifestations avaient lieu et des provocations faites pour une manifestation. Des mesures avaient été prises pour faciliter l'aller et le retour du Président de la République et de ses invités. Interruptions à droite).

M. Napoléon Magne. — Vous l'avez caché, Dupuy.

M. Dupuy. — C'est faux. Monsieur, tandis que la plupart des manifestations se cachaient derrière les femmes. (Vives acclamations à gauche. Protestations violentes à droite).

M. Lasies. — Vous êtes un policier.

M. Balsan. — Vous insultez les personnes qui étaient là-bas.

M. Charles Dupuy. — Ce n'est pas une injure, c'est un fait. (Applaudissements à gauche). Dans le passage, un grand nombre d'agents en bourgeois avaient été placés avec la consigne d'intervenir dès la première manifestation.

M. le Comte de Mun. — Je demande la parole.

M. Charles Dupuy. — Les agents sont intervenus à la première tentative de désordre et on en trouva les preuves qu'ils avaient à faire leur devoir et à opérer du premier coup les arrestations nécessaires.

M. de la Porte. — Vous désignez aux agents les personnes à arrêter.

M. Charles Dupuy. — J'ai fait mon devoir.

M. Lasies. — Vous êtes un policier.

M. Charles Dupuy. — Pendant qu'on opérait des arrestations au pied de la tribune présidentielle, on a trouvé un autre tribune dégagée et c'est alors qu'une personne se précipitant sur la tribune a jeté d'abord des imprécations qui ont trouvé écho et se poursuivre de lui-même. (Applaudissements).

M. Charles Dupuy. — Quand on est venu lui menacer qu'M. Guillière, officier de paix, avait été emporté sanglant de la mêlée, M. le Président, en s'excusant, fit de cet officier de paix, qui a donné la croix de la Légion d'honneur. (Applaudissements).

Les ambassadeurs étrangers ont dû avoir une impression idée de nos mœurs et de notre civilisation. (Très bien ! au centre).

La fermeture des grands cercles

Des arrestations ont été opérées. Le juge d'instruction saura rechercher et trouver les traces de ce complot.

Les personnes arrêtées étant les acteurs et les organisateurs principaux des grands cercles, CES CERCLES SERONT FERMÉS. (Applaudissements à gauche. Bruit à droite.)

M. Cuneo d'Ornano — Le gouvernement n'a le droit de prétendre au monopole de la défense de l'armée, qui sort des casernes et de cœur de la France. (Applaudissements). Le ministère en prend pour la République publicaine qui ne pactise car aucune de ses fonctions avec ceux qui profitent parfois son élégante pour le combattre et jouer la sécurité. Nous assurons les honneurs de dévoile.

M. Pelletan. — Oh ! Oh ! de devoir variable.

M. Dupuy. — S'il est sui autour de lui le parti républicain.

M. Coutant. — Sérieux, alors.

M. Dupuy. — Celui-ci est sûr de se rassurer sur ses détailles dans le gouvernement. (Applaudissements à gauche).

Discours de M. de Cassagnac

M. de Cassagnac. — Je n'excède pas les bornes de la modestie en disant que je suis quelque mérite à affronter la tribune à cette heure, mais non pas pour ne pas le faire. Je ne laisse passer aucune interlation les paroles de M. le président du Conseil. J'ai été envoyé ici pour cela par mes électeurs.

M. Bernard. — Vous êtes le plus gentil.

M. de Cassagnac. — Ceux qui ont été envoyés par lui savent au moins bien écrire. (Exclamations).

Parmi les faits d'hier, il en est un que je répète et qu'il n'est pas français, et cet objet qui consiste à essayer de frapper le Président de la République dans une tribune, au milieu du peuple, mais je reconnais à la foule le droit de recevoir le chef de l'Etat comme elle l'entend. M. le Président du Conseil a bien fait d'adresser un salut au Président de la République, et il a bien fait bien après ce qu'il a laissé faire.

M. le Président du Conseil est l'homme fatal pour les présidents de la République. Il en a laissé assassiner un, il en a fait démissionner un autre et il a laissé insulter le Président. (Bruits et mouvements divers.)

M. Néron-Baucel. — C'est honteux !

M. de Cassagnac. M. Laloge a voulu donner des leçons de patriotisme aux descendants des royalistes, il oublie leur rôle en 1870 (Très bien à droite). Hier, il n'y a pas eu de complot, l'oeuillet blanc n'était pas le chef de l'Etat a été honpé par la foule. (Protestations sur de nombreux bancs). La vérité, c'est que Paris abandonne la République. (Rires à gauche). A quatre jours d'intervalle, la cour d'assises acquittait Deroulède et le Président de la République était conspué par la foule. (Protestations à gauche).

M. Charles Dupuy. — Le gouvernement rétablira les faits.

M. de Cassagnac. — On dirait que la Chambre a oublié le retour légendaire de Versailles. Hier, on a arrêté beaucoup de monde, on a renvoyé les bonnes et on a gardé les redingotes, afin de pouvoir dire que le peuple n'était pour rien. Ce ne sont pas les manifestants qui ont fait la journée d'hier, c'est le peuple. (Rires.)

Dans ce moment-ci, il y a un état révolutionnaire que rien ne prouvera qu'il n'existe pas. Hier, il n'y a pas eu de complot, mais une explosion qui prévient du régime actuel.

M. Cassagnac. — Le pays est las de la République ; il n'en veut plus. (Bruit. Vives réclamations à gauche. A l'ordre ! A l'ordre !)

M. Deschinel. — Mais on minimise pas la République.

M. Cassagnac. — Il est faux qu'hier des manifestants se soient cachés derrière des femmes. Monsieur Dupuy, vous, l'ancien chef d'une majorité de droite, vous rendez vous compte et vous êtes aujourd'hui le *chef des socialistes (Rires ironiques).*

Un agronome a dit hier que le cri de Vive l'armée ! est séditieux quand il est proféré devant le Président de la République. (Bruit.) Ne comprenez-vous donc que ce cri prouve les raisons du fait que la France en a assez de la République (Cris : A l'ordre ! A l'ordre !) il y en a une qui domine les autres : c'est le mépris du gouvernement vis-à-vis de l'armée !

Des bruits circulent : on parle d'arrestations futures. Il faut que le gouvernement s'explique sur ce point. *L'affaire qui a ému ce pays reste foudroyant* sur les épaules du Président du Conseil. Et c'est vous, M. Dupuy, qui livrerez aux tribunaux votre ancien ministre de la guerre ? (Mouvement).

Il faut en terminer avec ce jeu pourvoyeur un collègue quand, en réalité, vous êtes son complice, puisque il vous a bien mentis.

C'est impossible, et ce serait avant tout une lâcheté. (Quelques applaudissements à droite). Le pays en a assez de ces tous ils étaient au courant de chose de nouveau ! La situation est mûre. Il ne manque plus que l'homme qui, *mous débarrassant* de vous, inaugurera le rétablissement de l'ordre. (Très bien, très bien, et applaudissements à droite).

Cris : La clôture ! la clôture !

Vote de la clôture

M Charles Bernard, député nationaliste de Bordeaux, a la parole contre la clôture. — Il faut, dit-il, que dans les coulisses quelque chose se trame contre nous. Quand M. Dupuy a adressé tout à l'heure son salut au président de la République, le rouleau de tambour a cessé, il a accueilli avec un sourire ironique (rumeurs).

Brusquement **M. Deschanel** coupe la parole à l'orateur nationaliste... Il agite sans discontinuer sa sonnette.

Je vais consulter la Chambre sur la clôture. Vous avez pas la parole sur le fond. Veuillez quitter la tribune.

M. Bernard se rend à l'invitation du président et la clôture, mise aux voix, est prononcée par **335** voix contre **160**.

Les ordres du jour

Le président fait connaître qu'il a reçu trois ordres du jour : le premier de MM. Meline, Georges Graux, etc., le second de M. Paul Faure, Delaporte, Isambert.

M. Charles Bernard regrette à la tribune pour expliquer son vote. (Non ! non ! à gauche). Il ne peut, dit-il, voter aucun des ordres du jour de confiance. Je me rappelle l'ordre du jour voté en 1898 et je ne peut vraiment pas donner ma confiance à un gouvernement à la tête duquel se trouve un homme qui a tout fait en 1899 pour étouffer le scandale panamiste.

La manifestation faite, M. Ch. Bernard cède la parole à M. d'Arenberg.

Le blâme du prince d'Arenberg

Le prince d'Arenberg. — Mon nom ayant été mêlé aux tristes scènes d'Auteuil, je demande à expliquer mon vote. Je (Parlez, parlez). Je ne suis ni une parole assez forte, assez énergique pour blâmer les infamies qui ont été commises hier (Très bien ! à gauche). Mais il ne fait doute pour personne soit parmi ceux qui ont pris le président de la République de leur faire le grand honneur d'assister aux courses et ceux qui ont été invités aux récent scandaleux *que tout le monde Bétrit* (Applaudissements).

M. Charles Dupuy — Je n'ai jamais dit que les présidents des sociétés des courses fassent pour quelque ce soit dans les scandales d'hier.

Le président du Conseil apprelle les démarches faites par les commissaires de la société des steeple-chases auprès du président de la République pour lui exprimer leurs regrets au sujet des manifestations scandaleuses d'hier.

Intervention de M. de Mun

M. le comte de Mun (Mouvement d'attention.) — Je ne voyt ici excuser personne, mais mes amis et moi nous ne pouvons pas accepter qu'on arrête nos fils (Interruptions à gauche.) Qu'on arrête nos parents, nos amis, qu'on arrête des anciens officiers qui ne faisaient que crier : Vive l'armée (Applaudissements à droite.) Oui, vive l'armée, crie Lasies.

M. Bernard. — Quelques-unes des personnes arrêtées l'ont été pour ce seul fait qu'ils ont crié : Vive l'armée ! sans y avoir ajouté aucune manifestation politique. (Mouvements à gauche).

M. Carnaud. — Et Christiani.

Cris à gauche. — A bas les mamadins !

M. de Mun. — Ce ne sont pas des vive l'armée, ils ont pousse devant le chef de l'Etat est-il un cri séditieux ? On dit que les personnes arrêtées s'exploitent dans des conditions. Ce n'est pas vrai. Nous ne voulons pas que personne se précipitant sur la tribune y profane l'attitude du président qui est toujours et en personne de lui-même. (Applaudissements).

M. Charles Dupuy. — Quand on est venu lui menacer que M. Guillière, officier de paix, avait été emporté sanglant de la mêlée, M. le Président, en s'excusant fit de cet officier de paix, qui a donné la croix de la Légion d'honneur. (Applaudissements).

Les ambassadeurs étrangers ont dû avoir une impression idée de nos mœurs et de notre civilisation. (Très bien ! au centre).

La fermeture des grands cercles

Des arrestations ont été opérées. La juge d'instruction saura rechercher et trouver les traces de ce complot.

Les personnes arrêtées étant les acteurs et les organisateurs principaux des grands cercles, CES CERCLES SERONT FERMÉS. (Applaudissements à gauche. Bruit à droite.)

M. Cuneo d'Ornano — Le gouvernement n'a le droit de prétendre au monopole de la défense de l'armée, qui sort des casernes et de cœur de la France. (Applaudissements). Le ministère en prend pour la République publicaine qui ne pactise car aucune de ses fonctions avec ceux qui profitent parfois son élégante pour le combattre et jouer la sécurité. Nous assurons les honneurs de dévoile.

M. Pelletan. — Oh ! Oh ! de devoir variable.

M. Pourquery de Boisserin. — M. Cuneo et moi nous railions à l'ordre du jour de M. Néron-Baucel.

M. de la Porte maintient son ordre du jour qu'il a signé avec M. Paul Faure.

Les mesures prises par le gouvernement

M. Denys Cochin. — Je demande la priorité pour l'ordre du jour de M. Néron Baucel, mais je dois le faire (interruptions à droite). Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il soit donné satisfaction à la demande. Je vais indiquer brièvement les mesures que le gouvernement compte prendre. La sanction qu'il doit aux d'écouler et qui a été remise dimanche dernier devrait donner lieu à un certain nombre de conclusions. Au cours du procès Deroulède-Habert il a paru que les débats n'avaient pas eu toute cette activité, avec la vigilance (interruption sur divers bancs) qui sont les devoirs des magistrats.

Le Baron Robert interrompt.

M. Deschanel. — M. Marcel Habert ne étonns pas trop bruyamment le retour de l'enfant prodigue.

M. Dupuy. — Le gouvernement a été surtout frappé de cette manifestation qu'on trouve que les sans être relevé par l'organe du ministère public, développer une longue diatribe contre le président de la République.

MM. Lasies et Firmin Faure demandent la parole.

M. Dupuy. — Le gouvernement a décrété une enquête et a remplacé dans ses fonctions des ex-hauts fonctionnaires de la Justice.

M. Mélime. — Le procureur général était à côté de son avocat général. (Applaudissements sur divers bancs).

M. Charles Dupuy. — Lacte du gouvernement a pour but de maintenir le ministère public à la responsabilité de la direction de l'audience. Sur la seconde série de faits relatifs à la Cour de cassation le gouvernement avait indiqué que les conclusions ne pourraient être tirées qu'au lendemain de l'arrêt rendu. Au cours de l'enquête un certain nombre de personnes ont été signalées comme étant dans une condition qui apparaissait comme délictueuse. Six premiers noms ont été transmis au garde des Sceaux. Une instruction a été ouverte en raison d'autres faits contre l'ex-commandant Esterhazy.

Le gouvernement trouve inutile de faire connaître d'une acte vote dans l'arrêt de la Cour qui consiste dans la communication au cours du procès de 1898 des pièces dites secrètes qu'on n'avait pas eu connues de la défense.

M. Charles Dupuy. — Cette communication illégitimée a un ancien ministre de la guerre a paru au *gouvernement tomber sous le coup de la loi et en* vertu de l'article 12 de la loi constitutionnelle le gouvernement a saisi le Président de la Chambre d'une lettre dont lecture sera donnée.

M. Denys Cochin — Je regrette que M. le Président du Conseil nait pas fait plutôt cette communication à la Chambre. (Bruit). Je aussi respecteurs respectueux du régime parlementaire, ne serait-ce que pour ne pas nous exposer à ce que des mesures demandée à un ministère de défendre des armes est bien celle qu'a choisie M. le Président du Conseil.

Il est de l'affaire c'est la nécessité de s'informer devant les arrêts rendus. Je m'inquiète devant l'arrêt rendu mais pourquoi commencer des poursuites contre des personnes qui ont définitif ? Je ne réclame pas l'ordre du jour. Je demande au vote de confiance à la Chambre avant de lui faire connaître des faits si graves. Le dernier acte du gouvernement consiste à frapper le général Mercier, je ne tolérai pas l'ordre du jour de confiance. (Très bien, très bien à droite).

M. Millerand. — Je ne a l'intervention de M. Cochin. Je tiens à ne pas laisser passer une interpolation ou le blâme des actes du gouvernement.

Ils bien, l'ordre du jour, mais ils ne, mais ne la marmonnerons pas. Et nous retirons notre ordre du jour pour nous faire à l'ordre du jour de M. Laroche-Joubert. Néron Baucel. (Applaudissements. La clôture ! la clôture !)

M. Massabuau veut parler contre la clôture. On fait un bruit infernal pour l'empêcher de parler.

M. Massabuau renonce à lutter et la clôture est prononcée.

M. de la Porte se lève à son tour. — En présence de l'attitude prise par les membres de la droite et des déclarations complementaires du gouvernement, je retire mon ordre du jour. (Applaudissements à gauche).

M. de Mahy demande la parole pour un rappel au règlement. Elle est de droit. Assitôt que le président a levé la séance, il a gravi les marches de la tribune, l'extrême gauche reprend le boucan à coups de poitrines.

M. Cadenat, un convercle de pupitre à chaque main tape avec rage violence, et se fait rappeler à l'ordre. On a empêché, crie-t-il. M. Massabuau de parler. M. de Mahy ne parlera pas ; il tons les socialistes d'opérette.

Comme M. Cadenat ne désarme pas, M. Deschanel le frappe d'un nouveau rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M de Mahy — Je vais demandé à prendre quelques minutes de ma place. M. le Président m'a empêché alors qu'il a permis à M. de la Porte de parler.

La tapage effroyable se produit.

M. Deschanel se fatigue à vouloir expliquer à M. de Mahy, que M. de la Porte a simplement retiré son ordre du jour et que droits la clôture a été prononcée. Comme M. de Mahy persiste à vouloir protester et que le boucan ne cesse pas, **M. Deschanel** retire la parole au député de la Réunion. Il met aux voix la priorité sur l'ordre du jour de M. Néron-Baucel.

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR de confiance

La priorité en faveur de cet ordre du jour est votée par **368** voix contre **198**.

On passe au vote sur le fond.

Plusieurs membres demandent la division.

La première partie de l'ordre du jour ainsi conçue : « **La Chambre flétrissant les scandales d'Auteuil est** » mis aux voix.

Elle est adoptée par **513** voix contre **32**.

Et approuvant les déclarations du gouvernement est adoptée par **326** voix contre **73**.

L'ensemble de l'ordre du jour est adopté à mains levées.

LA MISE EN ACCUSATION du général Mercier

M. Deschanel fait connaître qu'il a reçu de M. le garde des Sceaux une lettre le priant, en vertu de l'article 445 du code constitutionnelle, de saisir la Chambre d'une demande en autorisation de poursuites contre le général Mercier, ancien ministre de la guerre.

M. Vivani. — Je demande la parole.

M. de Cassagnac et plusieurs nationalistes. — M. Dupuy a tout en comme le général Mercier.

M. de Mun — Le gouvernement présentant un projet de résolution réclamant également des poursuites contre M. Charles Dupuy.

La lettre du garde des sceaux sera, sur la demande de plusieurs membres, renvoyée au bureau.

Discours de M. Ribot

M. Ribot. — Il ne s'agit pas en ce moment, d'apprécier un acte qui a été accomplis qu'à mesure le général Mercier, mais d'une prérogative de la Chambre.

M. le président a dit qu'il renvoyait au bureau la lettre du garde des sceaux. Cela n'est pas possible. Il n'appartient pas à gouvernement de proposer la mise en accusation d'un ministre ; seule, la Chambre a ce droit. Il n'agit d'un acte de justice. Je nie de ce que blâmant les faits criminels et cette qui les cut couverts, mais l'objure la Chambre de prendre le temps de la réflexion.

Discours de M. Millerand

M. Millerand. — Il y a une responsabilité à prendre par la Chambre. Cette responsabilité, la lutte de garde des sceaux la pose. On ne peut échapper à cette question. Cette demande que la Chambre se réunisse demain dans ses bureaux pour nommer une commission de 33 membres.

Question de M. Goujon

M. Julien Goujon. — Je demande à M. le garde des sceaux s'il pense que la question de confiance, le gouvernement propose ait régénéré.

Réponse du garde des sceaux

M. Lebret répond : Le seul fait pour le gouvernement d'avoir adressé la lettre dont M. le président a donné lecture, prouve que le gouvernement pense que la procédure est régulière.

Discours de M. Lasies

M. Lasies a la parole. *Il reproche à M. Ribot* d'avoir abandonné le général Mercier qui le représente était de cadet aux instances de l'extrême-gauche.

Et l'orateur ajoute que le général Mercier le président du Conseil a commis une mauvaise action.

On n'aurons jamais qu'il y ait eu un général qui ait voulu faire commettre un crime. Il a fait des déclarations successives des ministres de la guerre ment où ils commandent.

M. Krantz. — Si M. le général Mercier doit être arrêté, il ne peut l'être que par le Sénat.

M. Lasies — *On nous fait reprocher* durant la Haute Cour le général Mercier qui est appelé à être le principal témoin du conseil de guerre de Rennes.

On sauprime les témoins gênants. Pourquoi les témoins ne sont-ils pas cités ? Pourquoi ne demande-t-on le ministre de la justice qui était au pouvoir au moment où Dreyfus fut jugé, alors qu'il avait au moins communication de pièces. On trouve que parfois avec le capitaine il est des accommodements. Il appartient au ministre de la guerre de protester contre un pareil système d'accommodement.

M. Pourquery de Boisserin déclare qu'il a voté l'ordre du jour de confiance parce qu'il ne peut pas s'associer à la demande de poursuites qui est opposée.

Projet de résolution de M. Viviani

M. Viviani. — Pour résoudre clairement la question de forme qui vient d'être soulevée, dépose un projet de résolution tendant à ce qu'il ait lieu de *nommer dans les divers bureaux* une commission de 33 membres chargée d'examiner s'il y a lieu de faire un acte de poursuite contre les anciens ministres comme dans l'exercice de ses fonctions.

M. Viviani continue. — La situation faite au général Mercier est différente de celle de M. Dupuy. Il a mûrie par les questeurs, et comme M. de Largentaye refusé toujours de bouger, il lui ne signe. Un détachement de gardes républicains, qui a pénétré aujourd'hui à la Chambre, fait son *entrée dans la salle.*

La droite l'accueille par les cris : de vive l'armée ! Aujourd'hui le représentant du pays ne peut ceux de : vive la République! Le colonel pose alors la main sur l'épaule de M. de Largentaye qui se lève en disant : c'est bien, je cède à la force. Et il se retire au milieu des cris de vive l'armée. Ses amis, qui l'entourent, crient aussi vive l'armée ! et les gauches recommencent à crier : vive la République ! — c'est la fin. M. de Largentaye, le chapeau sur la tête — il avait en soin de se faire apporter son couvre-chef — passe devant les bancs de la gauche escorté du colonel et M. Bellan, préfet de la Seine, lui dit à mi-voix, quand il arrive près de lui : « Vous êtes un farceur!... » La cérémonie de l'exclusion est terminée.

Maintenant la séance étant suspendue, c'est dans les couloirs, une agitation sans nom. Celui-ci *se prolonge pendant* une grande demi-heure, et M. Balsan, président de la droite, est ensuite le temps de se calmer un peu. Les couloirs accédant aux tribunes du public sont surtout très curieux à regarder. Il y a des échoinnes sur les marches des escaliers, derrière les portes closes, des centaines de jolies femmes en toilettes printanières, qui s'évoquent et coquettent à qui mieux mieux. Les unes, comme les jeunes filles d'Eve, elles poussent des soupirs contents en songeant que là, tout près d'elles, se déroule une scène sensationnelle qu'elles ne verront pas.

Pendant ce temps, M. de Largentaye s'éloigne de Palais Bourbon, où il ne pourra plus représenter que quand le gouvernement aura terminé quinze séances. La somme, avec exclusion emporte encore, pour le député qui l'encourt, la privation de la moitié de l'indemnité parlementaire pendant deux mois et les frais d'affichage dans toutes les communes de la circonscription qui l'a élu, soit un millier de francs.

* * *

Mais voici que tinte la sonnerie électrique annonçant la reprise de la séance. Les portes sont rouvertes au public, qui s'engouffre precipitamment dans les tribunes. La salle est toujours très bouleuse.

Ce deux mois, M. Laloge achève son discours et M. Dupuy monte à la tribune. Le président du conseil commence, lui aussi, en exprimant un vif regret que le Président du Congrès. Du nouveau la majorité républicaine assaute à cet hommage qui vient cette fois du chef du gouvernement.

M. Dupuy indique ensuite les mesures qu'il a prises à la suite de l'exclusion d'hier, sur laquelle il donne des détails précis. Le président, qui a été interrompu sans cesse par les conservateurs qui ne lui ménagent pas les sourires, mais souvent des mots sévères, tels que : Bruit, Bruit, de Mun, de la Ferronnay, Cassagnac, se signalent par leur turbulence. Ils poussent les cris les plus divers. M. Lasies va même jusqu'à crier : « Vive l'empereur ! » et « Vive Mun ».

De vifs applaudissements accueillent la réponse du président du Conseil constatant l'unanimité du parti républicain tout entier et protestant que le gouvernement ne faillira pas à sa tâche....

M. Paul de Cassagnac, qui lui succède, tient, dans un langage, mais il ne se gêne pas, tient, de parti pris, de l'interrompre. Elle le laisse aller son petit bonhomme de chemin et l'orateur semble un peu déconcerté par ce silence auquel il ne s'attendait pas.

La clôture réclamée de tous côtés, est prononcée mais le débat recommence sur les ordres du jour. M. Charles Bernard traite M. Dupuy de panamiste.

M. le prince d'Arenberg — un rallié — membre de la droite, se lance dans des diatribes contre la manifestation des œillets blancs.

M. de Mun, dont le fils fut arrêté hier, demande si le cri de vive l'armée ! est un cri séditieux.

Le tapage reprend.

Voici maintenant M. de la Porte, puis **M. Pourquery de Boisserin** et enfin **M. Lasies** qui demande des explications sur l'on vote, s'il est vrai que le gouvernement ait décidé de traduire le général Mercier devant la Haute-Cour.

Des lors, le débat change de face. Il n'est plus question des manifestations d'hier, mais de *l'arrêt de la Cour de cassation et des mesures* qu'il comporte ou semble. M. Dupuy les indique brièvement. On les connaissait déjà par les bruits des couloirs, par la note officielle sur les mesures ministrielles, et pourtant elles produisent sur la Chambre une émotion profonde.

M. Denys Cochin répique, et l'on vote. Trois scrutins sont nécessaires. Le premier, sur la priorité de l'ordre du jour Néron Baucel que M. Dupuy avait accepté donne au gouvernement une majorité de 170 voix.

Dans le second scrutin il n'y avait que 32 voix contre, ce qui est encore beaucoup, puisqu'il s'agit de flétrir les scandaleuses scènes d'hier.

Quant au paragraphe approuvant les déclarations du président du Conseil, il a donné 513 voix de majorité au cabinet. Une cinquantaine de députés se sont abstenus. C'était le vote important, puisque c'était celui-là qui impliquait la confiance. Aussi a-t-il été voté à mains **

*

Ce n'était pas fini, d'ailleurs. Il restait encore la demande de poursuites contre le général *parle du « complot » d'hier et de longs applaudissements partis de tous les rangs de la gauche,* depuis le centre le plus modéré jusqu'aux confins extrêmes du socialisme soulignent le témoignage de respectueuse sympathie que l'orateur adresse au chef de l'Etat. Tous les républicains battent des mains, poussent de longs cris de : Vive Loubet ! Vive la République !

C'est alors que se produit le premier incident, cette qui donne à la séance de cette journée de Laloge, parlant de M. Loubet, rendant hommage à ses qualités d'honnête homme. — Et M. de Largentaye, l'honnête homme du Panama ! Vous pensez quel infernal tumulte, soulèvent ces paroles. A l'ordre! A l'ordre! La consuel crient d'une seule voix les députés républicains. Et M. Deschanel, très pâle, le règlement à la main, sonne l'interrupt, leur à retirer l'expression dont il vient de se servir.

Celui-ci refusant, le président l'invite à venir s'expliquer à la tribune et M. Laloge lui cède la place.

Loin de s'excuser, M. de Largentaye aggrave son cas. « Quand on voit arrêter les honnêtes gens, dit-il, les bon Français ne peuvent retenir les imaginations » Le président le prévient le somme de nouveau à retirer ses paroles, le député monarchiste fait de la tête un signe négatif et quitte la tribune en poussant un cri *rétentissant : On nous fait reprendre !...*

A ce moment, la salle présente un aspect indescriptible. Les protestations de la gauche se mêlent à celles de la droite. Le président ne peine si l'on entend la voix du président qui lit l'article du règlement visant la censure avec exclusion temporaire.

Du côté droite les républicains se lèvent comme un seul homme. La droite seule vote à la contre epreuve.

Il reste maintenant à faire exécuter la décision de la Chambre, mais M. de Largentaye, encouragé par ses amis, notamment par MM. Firmin Faure et Lasies, refuse de quitter son banc. Alors, M. Deschanel se couvre et donne l'ordre de faire évacuer les tribunes. Le public se retire en maugréant et, c'est hors de sa vue que l'on procède à l'exécution de l'expulsion. La cérémonie s'accomplit selon les rites traditionnels. Les questeurs viennent d'abord inviter le député frappé à s'incliner devant la volonté de la Chambre. M. de Largentaye refuse.

Il ne reste plus qu'à employer la force. Le commandant militaire du Palais s'approche d'abord seul. Il réitère l'invitation déjà formulée par les questeurs, et comme M. de Largentaye refuse toujours de bouger, il lui un signe. Un détachement de gardes républicains, qui a pénétré aujourd'hui à la Chambre, fait son *entrée dans la salle.*

La droite l'accueille par les cris : de vive l'armée ! Aujourd'hui le représentant du pays ne peut ceux de : vive la République! Le colonel pose alors la main sur l'épaule de M. de Largentaye qui se lève en disant : « c'est bien, je cède à la force. Et il se retire au milieu des cris de vive l'armée. Ses amis, qui l'entourent, crient aussi vive l'armée ! et les gauches recommencent à crier : vive la République ! — c'est la fin. M. de Largentaye, le chapeau sur la tête — il avait en soin de se faire apporter son couvre-chef — passe devant les bancs de la gauche escorté du colonel et M. Bellan, préfet de la Seine, lui dit à mi-voix, quand il arrive près de lui : « Vous êtes un farceur!... » La cérémonie de l'exclusion est terminée.

Maintenant la séance étant suspendue, c'est, dans les couloirs, une agitation sans nom. Celui-ci *se prolonge pendant* une grande demi-heure, et M. Balsan, président de la droite, est ensuite le temps de se calmer un peu. Les couloirs accédant aux tribunes du public sont surtout très curieux à regarder. Il y a des échoinnes sur les marches des escaliers, derrière les portes closes, des centaines de jolies femmes en toilettes printanières, qui s'évoquent et coquettent à qui mieux mieux. Les unes, comme les jeunes filles d'Eve, elles poussent des soupirs contents en songeant que là, tout près d'elles, se déroule une scène sensationnelle qu'elles ne verront pas.

Pendant ce temps, M. de Largentaye s'éloigne de Palais Bourbon, où il ne pourra plus représenter que quand le gouvernement aura terminé quinze séances. La somme, avec exclusion emporte encore, pour le député qui l'encourt, la privation de la moitié de l'indemnité parlementaire pendant deux mois et les frais d'affichage dans toutes les communes de la circonscription qui l'a élu, soit un millier de francs.

* * *

Mais voici que tinte la sonnerie électrique annonçant la reprise de la séance. Les portes sont rouvertes au public, qui s'engouffre precipitamment dans les tribunes. La salle est toujours très bouleuse.

Ce deux mois, M. Laloge achève son discours et M. Dupuy monte à la tribune. Le président du conseil commence, lui aussi, en exprimant un vif regret que le Président du Congrès. Du nouveau la majorité républicaine assaute à cet hommage qui vient cette fois du chef du gouvernement.

M. Dupuy indique ensuite les mesures qu'il a prises à la suite de l'exclusion d'hier, sur laquelle il donne des détails précis. Le président, qui a été interrompu sans cesse par les conservateurs qui ne lui ménagent pas les sourires, mais souvent des mots sévères, tels que : Bruit, Bruit, de Mun, de la Ferronnay, Cassagnac, se signalent par leur turbulence. Ils poussent les cris les plus divers. M. Lasies va même jusqu'à crier : « Vive l'empereur ! » et « Vive Mun ».

De vifs applaudissements accueillent la réponse du président du Conseil constatant l'unanimité du parti républicain tout entier et protestant que le gouvernement ne faillira pas à sa tâche....

M. Paul de Cassagnac, qui lui succède, tient, dans un langage, mais il ne se gêne pas, tient, de parti pris, de l'interrompre. Elle le laisse aller son petit bonhomme de chemin et l'orateur semble un peu déconcerté par ce silence auquel il ne s'attendait pas.

La clôture réclamée de tous côtés, est prononcée mais le débat recommence sur les ordres du jour. M. Charles Bernard traite M. Dupuy de panamiste.

M. le prince d'Arenberg — un rallié — membre de la droite, se lance dans des diatribes contre la manifestation des œillets blancs.

M. de Mun, dont le fils fut arrêté hier, demande si le cri de vive l'armée ! est un cri séditieux.

Le tapage reprend.

Voici maintenant M. de la Porte, puis **M. Pourquery de Boisserin** et enfin **M. Lasies** qui demande des explications sur l'on vote, s'il est vrai que le gouvernement ait décidé de traduire le général Mercier devant la Haute-Cour.

Des lors, le débat change de face. Il n'est plus question des manifestations d'hier, mais de *l'arrêt de la Cour de cassation et des mesures* qu'il comporte ou semble. M. Dupuy les indique brièvement. On les connaissait déjà par les bruits des couloirs, par la note officielle sur les mesures ministrielles, et pourtant elles produisent sur la Chambre une émotion profonde.

M. Denys Cochin répique, et l'on vote. Trois scrutins sont nécessaires. Le premier, sur la priorité de l'ordre du jour Néron Baucel que M. Dupuy avait accepté donne au gouvernement une majorité de 170 voix.

Dans le second scrutin il n'y avait que 32 voix contre, ce qui est encore beaucoup, puisqu'il s'agit de flétrir les scandaleuses scènes d'hier.

Quant au paragraphe approuvant les déclarations du président du Conseil, il a donné 513 voix de majorité au cabinet. Une cinquantaine de députés se sont abstenus. C'était le vote important, puisque c'était celui-là qui impliquait la confiance. Aussi a-t-il été voté à mains **

\